



## Commune de Vérossaz

### Budget 2022 – Message introductif

Pour l'élaboration du budget 2022, la Commune a, selon les règles du Canton, passé au MCH2 (nouveau plan comptable). Il devient ainsi plus difficile de comparer le budget 2022 avec le budget 2021 étant donné que les comptes ont changé de nomenclature comptable et, parfois, de dicastère.

Dans le cadre de la marge d'autofinancement, elle est calculée sans les attributions et prélèvements des comptes autofinancés (eau, égout et déchets) contrairement aux années précédentes.

### Municipalité - Compte de fonctionnement

Les principaux éléments significatifs influençant le budget 2022 sont les suivants :

#### **0 - Administration générale**

Les charges de l'administration générale sont stables par rapport au budget 2021. Nous pouvons relever une légère hausse des salaires de l'administration (pourcentage augmenté), de même que les indemnités des jetons de conseil. Les charges sociales ont été réparties dans chacun des dicastères concernés.

Dans le cadre de la fête du bicentenaire en 2022, nous avons prévu CHF 40'000.--, cependant une demande de subvention et de soutien est en cours pour cette manifestation et le livre y relatif.

#### **1 - Sécurité publique**

Conformément à la convention de police, les frais de police s'élèvent à CHF 40'000.— pour 2022 (augmentation de CHF 10'000.— chaque année de 2020 à 2023), ces chiffres seront stabilisés après 2023.

Dans le MCH2, tous les frais du CSI-A (pompiers) sont désormais répertoriés dans un seul compte (150.3632.12), ces frais sont stables par rapport aux autres années.

L'État du Valais nous a communiqué les chiffres de la mensuration officielle, soit CHF 20'000.— pour 2022 (budget 2021 CHF 7'000.-).

Le système Mobicall (SMS d'urgence) coûte CHF 2'000.- et permet d'avertir la population d'événements exceptionnels sur la commune. Ce système a été mis en place en 2020 par envoi du formulaire d'inscription par tout ménage, mais n'a pas été employé jusqu'en 2021. Vous pouvez vous inscrire en tout temps à ce service par demande à l'administration communale.

#### **2 - Enseignement et formation**

Tous les frais relatifs à l'enseignement sont stables par rapport au budget 2021.

#### **3 - Culture, loisirs et culte**

En 2022, nous prévoyons d'amortir le 100 % du solde de la réfection de l'église, soit CHF 44'832.--, ce qui implique une augmentation des charges de ce dicastère. Les autres postes sont stables.

#### **4 - Santé**

Nous relevons une augmentation de notre participation au home St-Jacques (budget 2022 CHF 19'000.- / budget 2021 CHF 13'030.-, de même qu'une augmentation des frais du CMS (budget 2022 CHF 52'000.-- / budget 2021 CHF 38'400.-). Par contre notre participation aux EMS de CHF 32'000.-- est en diminution de CHF 10'000.— par rapport à 2021.

Les autres frais sont stables par rapport au budget 2021.

#### **5 - Prévoyance sociale**

Dans l'ensemble, le budget 2022 est sensiblement le même que le budget 2021. Cependant notre participation à l'UAPE de Massongex est en augmentation (+ d'enfants), de même que les frais liés à l'APAC.

Les autres charges de fonctionnement sont stables par rapport au budget 2021.

#### **6 - Trafic**

Pour 2022, nous avons budgétisé CHF 160'000.- concernant notre participation aux frais d'entretien des routes cantonales (chiffre donné par l'État du Valais). Ce montant est particulièrement élevé étant donné que CHF 85'000.- correspondent à notre participation pour la réfection de la route Vérossaz-La Doey.

## 7 - Protection et aménagement de l'environnement

### Réseau d'eau

Dans le cadre du manuel assurance qualité (MAQ), et selon les exigences cantonales, les prestations du mandat des fontainiers s'élèvent à CHF 24'000.- par année. Nous avons également prévu CHF 14'000.- pour établir la zone de protection des sources PC-2 et CHF 10'000.- pour la réparation de la conduite Creux des Dieux-sur les sauts. Les autres charges sont relativement similaires au budget 2021. Afin d'équilibrer ce poste qui doit être autofinancé, nous prélevons ce montant sur un compte de financements spéciaux « fonds eau potable » (perte prévisible CHF 174'470.-)

### Réseau d'égout

Notre participation aux frais de la STEP de Lavey-St-Maurice étant identique depuis près de 30 ans, malgré l'augmentation notoire des habitants de notre commune, le contrat d'exploitation doit être revu pour 2022. Selon discussion avec le conseil d'administration de la STEP, les frais vont augmenter de CHF 30'000.- pour passer à CHF 54'000.—. Les autres charges sont similaires au budget 2021. Afin d'équilibrer ce poste qui doit être autofinancé (bénéfice CHF 8'790.--), nous attribuons ce montant sur un compte de financements spéciaux « fonds eaux usées ».

### Gestion des déchets

Suite à l'augmentation des ordures ménagères et des autres déchets, les frais y relatifs (transports et élimination) sont en hausse par rapport au budget 2021 (+ CHF 9'000.- environ). Les investissements de Mabilien et l'Ecopoint impliquent une augmentation des amortissements (+ CHF 15'000.— par rapport au budget 2021). Les autres frais de fonctionnement sont stables. Afin d'équilibrer ce poste qui doit être autofinancé, nous prélevons ce montant sur un compte de financements spéciaux « fonds gestion des déchets » (déficit prévisible de CHF 50'560.-)

Les autres charges de ce dicastère (torrents, église et constructions) sont stables.

## 8 - Économie publique

Le budget 2022 est similaire au budget 2021.

## 9 - Finances et Impôts

Les recettes d'impôts se basent sur une simulation effectuée par le Canton et l'évolution des recettes fiscales dues à l'augmentation de la population, cette estimation est prudente.

Au niveau de la péréquation financière qui est en hausse par rapport au budget 2021, (+ CHF 82'151.-) les nouveaux montants budgétisés, fixés par le Canton, sont pour 2022 :

- Répartition du fonds de péréquation des ressources – CHF 506'365.-
- Répartition du fonds de compensation des charges – CHF 72'837.-
- Aide transitoire du fonds de compensation des cas de rigueur – CHF 34'505.--.

## Municipalité - Compte des investissements

Les investissements nets s'élèvent à CHF 2'705'500.—, soit investissements CHF 2'868'000.-- ./ taxes raccordement et subventions CHF 162'500.--, dont les principaux éléments sont les suivants :

<b>0 - ADMINISTRATION GENERALE</b>	
<b>Nouveau bâtiment communal</b>	CHF 1'000'000.—
<i>Travaux nouveau bâtiment communal</i>	
<b>2 - FORMATION</b>	
<b>Entretien bâtiment scolaire</b>	CHF 70'000.—
<i>Réfection peinture bâtiment</i>	
<b>6 - TRAFIC</b>	
<b>Part à la construction route communale</b>	CHF 20'000.—
<i>Montant déterminé par l'État du Valais</i>	
<b>Réfection réseau routier</b>	CHF 100'000.—
<i>Zone 30 km/h (CHF 50'000.--)</i>	
<i>Entretien curatif des routes communales (CHF 50'000.-)</i>	
<b>Eclairage public</b>	CHF 30'000.—
<i>1<sup>er</sup> partie de changement des lampes de l'éclairage public</i>	
<b>Réfection routes forestières</b>	CHF 150'000.—
<i>Réfection route des Pésaires</i>	
<b>7 - PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
<b>Nouveau réservoir</b>	CHF 743'000.—
<i>Solde construction</i>	

<b>Entretien réseau d'eau</b> <i>Réfection conduite de la Doey</i>	CHF	80'000.—
<b>Réfection conduite du réservoir</b> <i>Réfection conduite du réservoir</i>	CHF	150'000.—
<b>.I. Taxe de raccordement eau et égout</b>	CHF	- 60'000.—
<b>Aménagement de la Décharge de Mabilien</b> <i>Travaux construction Mabilien</i>	CHF	280'000.—
<b>Bennes Ecopoint</b> <i>Achat bennes à papier compactable et mise en place (électricité)</i>	CHF	40'000.—
<b>Torrents</b> <i>Travaux sur torrent de la Rasse (CHF 15'000.-.)</i> <i>Travaux sur torrent de la Rogneuse (CHF 10'000.-.)</i>	CHF	25'000.—
<b>.I. Subvention cantonale pour les torrents</b>	CHF	- 12'500.—
<b>Assainissement buttes du stand de Chavanne</b> <i>Assainissement des buttes (CHF 150'000.-) .I. participation/subvention CHF 90'000.--</i>	CHF	60'000.—

## Planification financière 2022-2025

### Récapitulation des investissements nets :

		2022	2023	2024	2025
0 - Administration	CHF	1'000'000.--	1'500'000.--	700'000.--	-.--
1 - Sécurité publique	CHF	-.--	-.--	-.--	-.--
2 - Enseignement/formation	CHF	70'000.--	20'000.--	20'000.--	20'000.--
3 - Culture et loisirs	CHF	-.--	-.--	-.--	-.--
4 - Santé	CHF	-.--	-.--	-.--	-.--
5 - Prévoyance sociale	CHF	-.--	-.--	-.--	-.--
6. Trafic	CHF	300'000.--	110'000.--	10'000.--	10'000.--
7. Protection/amén.territoire	CHF	1'335'500.--	272'500.--	45'000.--	45'000.--
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>2'146'070.--</b>	<b>2'485'600.--</b>	<b>973'600.--</b>	<b>73'600.--</b>

Total des investissements sur 4 ans : CHF 5'488'000.--

Selon l'analyse financière de notre organe de contrôle, la Commune a une stratégie financière ambitieuse, mais toutefois soutenable à court, moyen et long terme et relève que les recettes fiscales ont été calculées de manière prudente.

## Conclusion

Compte de résultats				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- F	2'343'866.67	2'476'530.00	2'699'397.00
Revenus financiers	+ F	3'289'159.92	3'069'406.00	3'238'497.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= F	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= F	945'293.25	592'876.00	539'100.00
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- F	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ F	945'293.25	592'876.00	539'100.00
Amortissements planifiés	- F	513'080.47	626'500.00	580'122.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- F	39'841.55	24'100.00	8'790.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ F	60'236.82	155'810.00	225'030.00
Réévaluations des prêts du PA	- F	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- F	-	-	-
Attributions au capital propre	- F	-	-	-
Réévaluations PA	+ F	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ F	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= F	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= F	452'608.05	98'086.00	175'218.00



Compte des investissements				
Dépenses	+ CH	330'027.41	2'296'070.00	2'868'000.00
Recettes	- CH	70'958.40	150'000.00	162'500.00
<b>Investissements nets</b>	= CH	<b>259'069.01</b>	<b>2'146'070.00</b>	<b>2'705'500.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CH	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CH	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CH	945'293.25	592'876.00	539'100.00
Investissements nets	- CH	259'069.01	2'146'070.00	2'705'500.00
Investissements nets (négatifs)	+ CH	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CH	-	<b>1'553'194.00</b>	<b>2'166'400.00</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CH	<b>686'224.24</b>	-	-

### Plan financier

Résultat	Compte	Budget	
	2020	2021	2022

Prévisions compte de résultats			
Total des charges financières	2'343'867	2'476'530	2'699'397
Total des revenus financiers	3'289'160	3'069'406	3'238'497
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>945'293</b>	<b>592'876</b>	<b>539'100</b>
Amortissements planifiés	513'080	626'500	580'122
Attributions aux fonds et financements spéciaux	39'842	24'100	8'790
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	39'842	24'100	8'790
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	60'237	155'810	225'030
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	60'237	155'810	225'030
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>452'608</b>	<b>98'086</b>	<b>175'218</b>

Prévision du compte des investissements			
Total des dépenses	330'027	2'296'070	2'868'000
Total des recettes	70'958	150'000	162'500
<b>Investissements nets</b>	<b>259'069</b>	<b>2'146'070</b>	<b>2'705'500</b>

Financement des investissements			
Report des investissements nets	259'069	2'146'070	2'705'500
Marge d'autofinancement	945'293	592'876	539'100
<b>Excédent (+) découvert (-) de financement</b>	<b>686'224</b>	<b>-1'553'194</b>	<b>-2'166'400</b>

Modification de la fortune/découvert			
Excédent revenus (+) charges (-)	452'608	98'086	175'218
<b>Excédent /Découvert du bilan</b>	<b>3'907'837</b>	<b>4'005'923</b>	<b>4'181'141</b>

Modification des engagements			
Variation capitaux de tiers	-686'224	1'553'194	2'166'400
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>3'806'567</b>	<b>5'359'761</b>	<b>7'526'161</b>

### Résultat du budget 2022

La marge d'autofinancement s'élève à **CHF 539'100.--**.

Les amortissements ordinaires 2022 se montent à **CHF 580'122.--**.

Le budget 2022 boucle avec un bénéfice de financement de **CHF 175'218.--**.

En regard des investissements prévus, la commune a une insuffisance de financement de **CHF 2'166'400.--**.

### Évolution probable de la fortune nette

Les comptes 2020 font ressortir une fortune nette de **CHF 3'907'837.38**

Le budget 2022 prévoit quant à lui une légère augmentation de celle-ci à **CHF 4'181'141.--**.

### Résultat des comptes indicateurs

En vue des importants investissements prévus, les comptes indicateurs démontrent que **la capacité d'autofinancement de la Commune est moyenne et l'endettement net par habitant deviendrait important à fin 2022.**

Avec le nouveau MCH2 (plan comptable et nouvelles règles financières), le taux d'amortissement est de 8.4 % sur l'ensemble de nos actifs.

Les budgets 2022 de fonctionnement et d'investissement de la Commune ont été approuvés par le Conseil Municipal en séance du 22 novembre 2021.

## Bourgeoisie – Compte de fonctionnement

---

Le budget de la Bourgeoisie prévoit un excédent de revenus de CHF 41'470.--.

La commune d'Evionnaz a, à fin décembre 2020, révoqué la convention des alpages de Salanfe et Clusanfe datant de 1917, avec effet rétroactif au 01.01.2020. Malgré les interventions de toutes les bourgeoisies concernées, cette révocation est valable juridiquement.

Les comptes sont stables par rapport aux années précédentes.

## Bourgeoisie – Compte des investissements

---

Aucun investissement n'est prévu en 2022.

La rénovation de l'immeuble de l'Abbaye fera l'objet d'une assemblée primaire bourgeoisière extraordinaire afin de valider le montant y relatif. Ce dossier est toujours à l'étude.

## Bourgeoisie – Conclusion

---

Les budgets 2022 de fonctionnement et d'investissement de la Bourgeoisie ont été approuvés par le Conseil Municipal en séance du 22 novembre 2021.

Vous trouverez sur notre site internet [www.verossaz.ch](http://www.verossaz.ch) le détail du budget 2022 pour la Municipalité et la Bourgeoisie.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détail sur le budget 2022 qui, on vous le rappelle, est proposé à votre approbation.

**Le Conseil Communal vous recommande d'accepter les budgets 2022 de la Municipalité et de la Bourgeoisie tels que présentés.**

L'Administration communale – 23 novembre 2021 / mm

Muriel Favre  
Présidente



Mireille Morisod  
Caissière

